



CABINET
Service communication

jeudi 2 juillet 2015

Troupeaux de chèvres dans le massif de la Nerthe

Un troupeau de chèvres retournées à l'état sauvage divague dans le massif de la Nerthe. Ces animaux ne seront pas éradiqués. Les services de l'État proposent une solution pragmatique aux acteurs concernés.

Ces chèvres ne sont pas des chèvres du Rove mais appartiennent à des races communes ou sont de race mélangée. Elles proviennent pour certaines d'un petit troupeau existant depuis 30 ans et qui s'est reproduit, et pour les autres d'abandons.

Plusieurs communes sont concernées : Châteauneuf-les-Martigues, Les Pennes Mirabeau, Ensuès-la-Redonne, Carry le Rouet, Gignac-la-Nerthe, Le Rove.

Selon les estimations, le nombre d'animaux total s'établit à environ 200 animaux. Plusieurs troupeaux se seraient formés.

La perte de traçabilité des animaux (absence de bouclage) les fait exclure de façon définitive de la chaîne alimentaire : ils ne peuvent pas être vendus comme des animaux de boucherie ou être consommés.

Au-delà du danger routier, la présence de ces animaux qui ne font l'objet d'aucun dépistage sanitaire ni d'aucun suivi vétérinaire présente un risque pour la santé des troupeaux domestiques en cas de survenue d'une épizootie.

En conformité avec les dispositions du code rural et de la pêche maritime (art. L. 221-4), la préfecture des Bouches-du-Rhône, a engagé une démarche avec l'ensemble des acteurs concernés - élus, éleveurs, associations - pour définir des modalités communes de :

- réalisation d'une quarantaine, avec identification individuelle des animaux et réalisation du dépistage de la brucellose et recherche complémentaire de fièvre catarrhale ovine,
- placement des animaux auprès de bénévoles souhaitant en assurer la prise en charge (nourriture et santé) jusqu'à la fin de leur vie.

Une évaluation sera réalisée par la direction départementale de la protection des populations (D.D.P.P.) et rendue publique dès les premiers résultats connus.